

**ANNEXE 1  
FICHES PROJET POUR LES LIGUES RÉGIONALES**

**PROJET RÉGIONAL :**

Le projet régional doit être décliné du projet fédéral.

**Attention :**

Le projet régional doit être un projet territorial qui précise les actions déléguées aux comités départementaux.

Au sein d'une même région, ces actions peuvent être différentes d'un comité à l'autre en fonction des disparités géographiques et économiques de ces comités.

Seules les actions déléguées par la ligue aux comités départementaux pourront faire l'objet de demandes de subvention par ceux-ci.

**Vous pouvez déposer jusqu'à 6 fiches projet maximum.**

**Attention :** Toute action à laquelle ne seront pas associés un ou plusieurs indicateurs d'évaluation ne sera pas prise en compte.

Seuls les indicateurs quantitatifs mentionnés dans le tableau suivant sont à minima éligibles.

<b>PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX – AIDE AU PROJET</b>		
<b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE</b>		
<b>DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE</b>		
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Description de l'action</b>	<b>Indicateur(s)</b>
<b>Développer l'aviron en rivière, mer, indoor, banc fixe</b>	Toute action visant à développer fortement une nouvelle pratique.	Nb de licenciés
<b>Développer le handi-aviron</b>	Toute action visant à développer la pratique en faveur des publics handicapés physiques et/ou mentaux (dont prioritairement la création de sections spécifiques et la pratique compétitive).	Nb de licenciés handi Nb de licenciés handi engagés en compétition Place au classement national des clubs handi
<b>AUGMENTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE</b>		
<b>Recruter et fidéliser de nouveaux pratiquants en rivière, mer, indoor, banc fixe</b>	Toute action visant à augmenter significativement le nombre de licencié(e)s dans une ou plusieurs catégories et à les fidéliser, et plus particulièrement à travers la pratique compétitive chez les juniors, les jeunes seniors, ainsi que les universitaires.  <i>*Une attention particulière sera portée aux actions en faveur des licencié(e)s de 17 à 23 ans</i>	Nb de licenciés, dont prioritairement J17/18, S-23 Taux de non renouvellement Nb de participants aux compétitions
<b>DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DU MOUVEMENT SPORTIF</b>		
<b>Fonctionnement ETR</b>	Animation de l'Équipe Technique Régionale pour la mise en œuvre du PROJET SPORTIF RÉGIONAL, décliné du PROJET SPORTIF FÉDÉRAL, sur tout le territoire, à travers toutes actions concourant au développement de la pratique, sous toutes ces formes, ainsi qu'à l'amélioration de la performance.	Indicateurs du projet régional

<b>Accès à la performance</b>	Tout type d'action, en amont des parcours de performance, favorisant l'accès à la performance sportive auprès des jeunes rameurs, dont les stages de perfectionnement et la participation à des compétitions.	Nb de rameurs sélectionnés aux chpt de France Btx courts Nb de rameurs inscrits en liste Nb de rameurs sélectionnés en EdF junior
<b>Création de structures</b>	Toute action visant la création et l'accompagnement de nouvelles structures en vue du développement de la pratique.	Nb de structures
<b>Structuration et obtention du label École Française d'Aviron</b>	Toute action structurante mise en place par les ligues ou les CD, permettant de favoriser l'obtention de label fédéraux et de les valoriser territorialement.	Nb de labels obtenus
<b>DÉPLACEMENTS RÉSERVÉS AUX ASSOCIATIONS D'OUTRE MER</b>		
<b>Déplacements aux championnats</b>	Déplacements sportifs en vue de dynamiser et d'améliorer le niveau sportif de la structure.	Résultats des équipes Rang au classement des clubs
<b>FORMATION</b>		
<b>Formation des bénévoles</b>	Toute formation, à destination des bénévoles uniquement, visant à améliorer l'accueil et l'encadrement des publics (diplômes fédéraux, formations continues, permis bateau...).	Nb de bénévoles formés Nb de diplômes délivrés
<b>DÉVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE</b>		
<b>Développer l'aviron scolaire</b>	<b>Action 1</b> : Toute action visant à développer l'aviron en milieu scolaire, notamment à travers le dispositif Rame en 5 <sup>e</sup> , mais pas seulement.  <i>* Les actions réalisées dans des établissements situés en milieu rural ou en QPV seront valorisées</i>	Nb de classes engagées à R5 Nb de titres scolaires délivrés
	<b>Action 2</b> : Toute action de formation en direction des enseignants d'EPS.	Nb d'enseignants formés
<b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 PROMOTION DU SPORT SANTÉ</b>		
<b>ACTIONS SPORT SUR ORDONNANCE</b>		
<b>Développement du dispositif «Sport sur ordonnance»</b>	Toute action visant à faire connaître et prendre en compte l'aviron dans le dispositif du «sport sur ordonnance» en faveur des patients atteints d'affection de longue durée (ALD), en corrélation avec les dispositifs régionaux et la réglementation en vigueur.  <i>* Sont également éligibles, les actions visant à promouvoir l'intérêt de la pratique de l'aviron, comme pratique Régulière Adaptée Sécurisante et Progressive (RASP), auprès du grand public et des professionnels de santé.</i>	Nb d'actions réalisées Nb de patients licenciés concernés Nb de clubs labellisés aviron santé

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3  
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE**

**PROMOTION DES VALEURS DU SPORT ET DU FAIR-PLAY**

<b>S'engager dans une démarche en faveur des publics éloignés des pratiques sportives</b>	Toute action permettant à un public socialement défavorisé et/ou résidant en QPV ou en zone rurale de découvrir l'aviron et de s'engager dans une pratique sportive régulière.	<b>Nb de participants</b>
<b>Promouvoir la place des femmes dans des postes ou des actions d'encadrement ou de responsabilité</b>	Toute action permettant de promouvoir la place des femmes dans des postes d'encadrement ou de responsabilité.	<b>Nb de personnes concernées</b>
<b>Agir en faveur du développement durable</b>	Toute action en faveur du développement durable	<b>Nb d'actions</b>